



Toutes et tous debout face aux CPIP injustement placés en Garde à Vue

Réuni en Assemblée Générale le 09/03/2026, le SPIP 35 souhaite renouveler son soutien aux collègues injustement placés en garde à vue dans le 95, mais également dans le 93 en décembre 2025.

Face à l'insécurité grandissante qui entoure le simple exercice de nos missions, le SPIP 35 a voté :

- POUR une **distribution de tracts devant le Tribunal judiciaire de Rennes de 08H30 à 09H30**
- POUR un **rassemblement devant la Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes le 17/03/2026 de 12H00 à 14H00.**
- POUR des **informations envoyées par mail à nos partenaires (bandeau mail + informations rapports)**

Nous dénonçons la gravité de la situation actuelle :

Comment travailler dans de bonnes conditions dans un contexte de suspicion permanente pouvant mener jusqu'à la garde à vue ?

Un tel glissement mérite que chaque membre des SPIP se lève pour s'opposer au délitement de nos conditions de travail.

A Rennes, le 13/03/2026

Le SNEPAP et La CGT IP 35/53